

LE DEVELOPPEMENTISME

I- Généralité:

Les courants développementistes s'appuient sur un certain nombre de présupposés théoriques que l'on peut regrouper sous deux perspectives : l'**évolutionnisme** et le **diffusionnisme**. Perspectives elles-mêmes actualisées par le **néo-évolutionnisme**, le **fonctionnalisme** et le **culturalisme**.

II- L'évolutionnisme :

Il postule l'existence d'une convergence dans l'évolution des sociétés, toutes étant appelées à passer par des stades similaires de développement.

La recherche de régularités et de récurrences entre les sociétés plus ou moins développées aboutit à dégager des étapes dans leurs transformations, des phases et, inévitablement, des « **Lois de développement** ».

Ainsi, la référence à la notion de « **société industrielle** » alimente aussi bien les analyses de **R. Aron**, de **G. Friedman**, de **J. Fourastié**. De son côté, **F. Perroux** réfléchit à un « **Programme de développement mondial** » qui accélérerait son avènement. Et il revient aux sciences économiques et sociales d'en être les instruments en travaillant à l'émergence d'un « **nouvel humanisme** », base de la « **société universelle** » ou de la « **civilisation planétaire** » en gestation.

III- Le diffusionnisme : (L. Frobenius, F. Graebner)

Constate l'hétérogénéité des sociétés et conteste l'existence de toute loi d'évolution commune. Les coïncidences culturelles et les changements sociaux procèdent de chocs culturels et d'emprunts auprès des sociétés à l'origine des innovations.

IV- Le culturalisme :

Abandonne la recherche des lois générales des sociétés, mais essaie de comprendre les principes fondateurs à partir du postulat fondamental du relativisme culturel. Estimant que les sociétés relèvent d'une variété infinie, irréductible à l'établissement de lois. Seuls des profils ou types psychologiques peuvent être dégagés.

V- Le néo-évolutionnisme :

Dans une optique scientifique, auquel est associé le nom de T. Parsons, revient aux études comparées des sociétés, à l'aide des apports du structuro-fonctionnalisme, des critères objectifs de classement des sociétés.

T. Parsons dégage quant à lui trois types de d'organisation sociale : les sociétés primitives, intermédiaires et modernes.